

d'école s'est déroulé en présence de :

- Mme ROUCHUT (Maire), Mme PACHAUD (Adjointe chargée des affaires scolaires)
- Mme REYNE, représentante DDEN
- Mme BRISSARD, Mme MAILLOT, Mme MARTIN, Mme MARTINEZ, M. MARTIN et M. REBERAT, enseignants
- Mme CHASTAGNIER, Mme DELSUC, M. LAMBERT, M. YESUTHASAN, Mme DESROCHES, Mme CANY, Mme AUGIS représentants des parents d'élèves
- Alette BASSARD, Lucia ORIEZ, Samuel DELVERT représentants des élèves.

Excusés :

- Mr Rousseau, inspecteur de l'Education Nationale
- Mme Dupinet, M. Domeneghetti, M. Portier, Mme Laguyonie, M. Chabrely, M. Longequeue, M. Coudert, Ninon Bathias

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 25 Juin 2015

Le compte rendu est validé.

Résultats aux élections des représentants des parents d'élèves

Nombre d'électeurs inscrits **191**, Nombre de votants 133, Bulletins blancs ou nuls 20, Suffrages exprimés 113

Sont élus :

Titulaires :

- ✓ Chastagnier Bénédicte, Dupinet Laetitia, Lambert Benjamin, Yesuthasan Ben, Delsuc Ludivine, Portier Mikaël

Suppléants :

- ✓ Cany Sandrine, Buthaud Hélène, Desroches Charlotte, Domeneghetti Marc, Augis Mathilde, Laguyonie Delphine

A noter que le record du nombre de votants a été battu et que tous les votes ont été effectués par correspondance.

Résultats aux élections des délégués des élèves

Sont élus délégués au conseil des enfants :

- Margot Delsuc (CP), Paul Bernard (CP), Manon Toutou (CE1), Leila Goureau (CE1), François Pierre Chaput (CE2), Manon Dubois (CE2), Ninon Bathias (CM1), Samuel Delvert (CM1), Alette Bassard (CM2), Lucia Oriez (CM2)

Sont désignés représentants des élèves au conseil d'école :

Titulaires : (CM1) : Ninon Bathias, (CM2) : Alette Bassard

Suppléants : (CM1) : Samuel Delvert, (CM2) : Lucia Oriez

Règlement intérieur du Conseil d'école

Le règlement est adopté à l'unanimité

Questions des représentants des parents d'élèves

- Dans la mesure où la mairie relit et corrige le compte rendu du Conseil d'école au même titre que M le directeur, les représentants des parents d'élèves souhaiteraient que celle-ci soit mentionnée à la fin du compte rendu si c'est possible.
- Mme Le Maire précise que toute observation sur le contenu du procès-verbal doit être transmise au président du conseil (M.Rebérat) dans un délai de 8 jours suivant sa réception. Dans un souci de simplification des démarches administratives, les observations se font avant la diffusion du compte-rendu, en accord avec le président du conseil. A ce titre, il n'y a pas lieu de mentionner la Mairie au bas du compte-rendu du conseil d'école.

Règlement intérieur de l'école

Le règlement est adopté à l'unanimité

Charte de la laïcité

La Charte de la laïcité est affichée dans le hall de l'école. Une copie va être adressée à tous les parents d'élèves. Elle sera à signer au même titre que le règlement intérieur de l'école.

Le 9 décembre devient la journée de la Laïcité. Des actions seront menées dans l'école.

Le directeur rappelle les propos de Madame la Ministre de l'Education Nationale : « L'école a pour mission :

- de remplir sa mission d'apprentissage des savoirs
- de transmettre les valeurs laïques et républicaines.»

Questions des représentants des parents d'élèves au sujet de la garderie

Extrait du règlement de la garderie. "Le service de garderie sera gratuit de la fin des classes jusqu'à l'heure du ramassage scolaire soit 16h30. Il est demandé aux parents de ne pas abuser de ce service dans la mesure du possible : les abus de garderie seront traités au cas par cas."

À partir de quand estimez-vous que l'on peut parler d'abus? Pouvez-vous nous citer des exemples de ce qui est considéré comme abusif?

Mme Karine Pachaud précise que la gratuité a été mise en place pour les enfants prenant le bus à 16h30, et a été étendue au reste des élèves de l'école. Par abusif, elle entend le fait de laisser un enfant (à sa demande) à la garderie jusqu'à 16h30, alors que le parent s'était déjà présenté à 16h pour récupérer son enfant.

Considérant qu'il y a beaucoup d'enfants dans la tranche 16h/16h30 et pas assez de personnel communal, elle fait appel au civisme des parents.

Questions des représentants des parents d'élèves

Suite à l'incident lié à la "responsabilité de facteur" survenu dans la classe des CM2, quelle(s) disposition(s) avez-vous prise(s) afin que cela ne se reproduise plus ? Est-il possible d'envisager de déplacer la boîte aux lettres près du portail? Où sera placée la boîte aux lettres pendant et après les travaux?

M. Rebérat précise que ce service « boîte aux lettres » a été mis en place, il y a 18 ans, et qu'il n'y a eu aucun incident auparavant. La boîte aux lettres, proche du portail auparavant, a été déplacée, il y a 5 ans par la municipalité sans consultation du directeur. Monsieur Rebérat explique que l'objectif recherché est l'acquisition de l'autonomie, qui s'acquiert aussi dans les activités éducatives qui prolongent les enseignements. Cette compétence s'évalue. Monsieur Rebérat rappelle que l'autonomie s'acquiert avec la confiance que l'on donne à l'enfant.

Depuis l'incident, Monsieur Rebérat demande aux parents s'ils s'opposent à ce que leur enfant effectue ce service et rappelle l'extrait du règlement intérieur de l'école : « Les élèves des classes primaires (à partir du CP) qui ne prennent pas le car quittent seuls l'école à la fin de chaque demi-journée. ». Monsieur Rebérat rappelle que le problème est identique pour le service tri et que les élèves de CM2 seront au collège l'an prochain et qu'ils seront encore plus en situation d'autonomie et quitteront seuls l'établissement pour rejoindre le bus. Ce service est donc une préparation.

M. Rebérat est conscient qu'il engage sa responsabilité dans cette démarche éducative.

La Mairie signale qu'il est impossible de déplacer cette boîte aux lettres à cause du sens interdit et de la montée. On ne peut rien dire pour l'instant sur sa place pendant et après les travaux.

Questions des représentants des parents d'élèves

Sur le temps de pause de midi, quelle est l'organisation de la surveillance des enfants, notamment des maternelles? Un parent a en effet constaté l'absence d'un adulte sur un temps non négligeable (10-15 minutes) pendant le temps de midi, aux alentours de 13h. De plus, le portail n'était pas verrouillé.

Karine Pachaud précise qu'il y'a toujours un adulte sur le temps de pause de midi. Elle demandera cependant au personnel communal d'être plus visible des enfants et de toute personne se présentant au portail. Mme Martinez précise que l'adulte qui surveille n'est pas visible du portail s'il est contre le mur de la maternelle.

Rappel: il tient à chacun de bien verrouiller le portail après son passage.

Conseil des enfants :

Les déléguées du conseil des enfants ont interrogé la cantinière puis 26 élèves. Parmi eux 22 seraient d'accord pour changer le gâteau de Noël

Les CM2 demandent que l'école ait des animaux (poules, lapins, ..) dans un enclos sur herbe.

Monsieur Rebérat estime que l'idée peut être intéressante mais nécessite une grande préparation pour ce projet: (aménagement, nourriture, vacances, budget). Il propose la mise en place d'une commission de réflexion composée d'enfants, d'enseignant, de représentant de la municipalité et éventuellement de parents d'élèves. Toutefois, ce projet ne pourrait être mis en place qu'après les grands travaux prévus à l'école, la destruction du préfabriqué et l'aménagement du potager prévu entre les cours de récréation.

Questions des représentants des parents d'élèves

Bac à sable : quelles sont les normes d'entretien (bâchage, fréquence de changement du sable, etc) d'un bac à sable dans un établissement scolaire? Qu'en est-il du bac à sable de la cour des maternelles?

Monsieur Rebérat explique que le bac à sable permet de proposer des situations en adéquation avec le programme de la maternelle : Agir et s'exprimer avec son corps.

M. Rebérat précise que, lors de son passage, l'inspecteur hygiène et sécurité n'a rien relevé au sujet du bac à sable. Toutefois, la Mairie propose de renouveler le sable 1 fois par an conformément à la réglementation.

Effectif de l'école

PS	MS	GS	TOTAL MAT	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL ELEM	TOTAL
14	10	23	47	20	13	16	16	17	82	129

Répartition 2015

- 1 classe de PS-MS : 24 élèves
- 1 classe de GS : 23 élèves
- 1 classe de CP : 20 élèves
- 1 classe de CE1/CE2 : 20 élèves
- 1 classe de CE2/CM1: 20 élèves
- 1 classe de CM1/CM2 : 22 élèves

Prévision de rentrée 2016

Le directeur constate que le nombre d'élèves est le même que l'an dernier à la même époque, que le nombre de naissances en 2013 sur la commune n'est pas élevé, au contraire de celui de 2014 qui est en très forte augmentation

Le nombre de départs d'élèves de CM2 devrait être supérieur aux potentielles entrées en PS. Toutefois de nombreuses arrivées de jeunes couples sur Saint-Paul, au cours de l'été ont été constatées, mais on ne sait pas s'ils ont des enfants nés en 2013 . Le directeur rappelle que 5 enfants sont arrivés au cours du 2^{ème} trimestre l'an dernier et que sans les départs non prévus de l'été, les prévisions auraient été justes.

Le risque d'une fermeture de classe à la rentrée 2016 est toujours possible selon Mme Le Maire. Il faudra attendre mars 2016 pour savoir ce qu'il en est exactement. Elle incite tous les parents, dont les enfants sont nés en 2013, à venir s'inscrire rapidement à la mairie afin de constituer une liste prévisionnelle de la rentrée prochaine.

Agenda de l'année : le calendrier scolaire

- Rentrée des élèves : le 1 septembre 2015
- Toussaint : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2015
- Noël : Du samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016
- Hiver : Du samedi 13 février au lundi 29 février 2016
- Printemps : du samedi 9 avril au lundi 25 avril 2016
- Ascension : du jeudi 5 au lundi 9 mai 2016
- Début des vacances d'été : mercredi 6 juillet 2016
- Pas de rattrapage pour le pont de l'Ascension
- nouvelle zone pour les vacances : Zone A

Rencontres proposées par l'USEP sur le temps scolaire

- 1 octobre : Jeux traditionnels pour le cycle 2,
- 24 novembre → cross à Saint Paul (13 écoles, 760 inscrits). Au cours de cette manifestation, il sera proposé une action menée avec le secours populaire : les enfants pourront amener un

livre qui sera envoyé à une école de Jacmel (Haïti), détruite par un tremblement de terre en 2010.

- Aventures motrices pour les maternelles en P3 (Janvier Février)
- Athlétisme cycle 1
- Golf (CM1/CM2)

Rencontres proposées par d'autres écoles.

- Athlétisme à Pierre Buffière
- **Rencontres Sportives Hors temps scolaire** organisées par l'USEP
- Me. 2 décembre: Cross départemental à Couzeix
- Mardi. 12 janvier : Tennis de Table à Limoges (15H-19H)
- Semaine du 25 au 29 janvier : Handball
- Semaine du 4 au 9 avril : Basket
- Jeudi 26 Mai : Multisports à Saint Pardoux
- Sa. 4 juin : la Limousine USEP à Panazol
- Ma. 14 juin : Athlétisme à Beaublanc.(13H-18H)

Projet Natation : 10 séances de Natation sont prévues pour les CP/CE1/CE2

Projet classe de découverte : Les classes de GS (Madame Martinez) et de CM1/CM2 (Monsieur Rebérat) partiront en classe de découverte à Meschers du 22 au 24 juin 2016. Le directeur informe la municipalité qu'il sollicitera une subvention pour cette action.

Autres projets :

films pédagogiques (thème de la nutrition, goût)

Visite au Moulin du Gôt (CE2/CM1), dans le cadre de la Charte de l'Eco-Citoyenneté de la communauté de communes de Noblat: 17 novembre

Visites au musée Adrien Dubouché :

26 novembre (CM1/CM2) → la révolution industrielle

11 décembre (CP) → les arts de la table

Visite au Musée de l'Evêché : 4 février (CE1/CE2):.

CE1/CE2 : rencontre et correspondance avec IME (projet commun, plantation, menuiserie, nature)

GS: Création avec des correspondants sur le thème du recyclage du papier (Moulin du Gôt).

Les parents d'élèves tiennent à souligner et à remercier les enseignants pour leur investissement dans les projets pédagogiques et les diverses actions mises en place pour récolter des fonds (vente de porte-clefs, livres, fleurs, chocolats etc)

Ils peuvent compter sur le soutien des représentants des parents d'élèves pour reconduire ces actions, voire en mener d'autres....

Les représentants des parents d'élèves souhaitent aussi remercier La Marelle ainsi que les parents qui ponctuellement donnent de leur temps lors de telles actions.

M. Rebérat constate qu'il existe un certain décalage entre les attentes de certains parents et les propositions de sorties pédagogiques des enseignants.

Les représentants des parents d'élèves soulignent qu'il n'y a eu aucune remontée de parents à ce sujet. La majorité des parents, étant très satisfaits, reconnaissent l'effort financier et personnel que les enseignants offrent à nos enfants.

CONCERTS JMF 2015-2016

- Jeudi 12 Novembre 2015 à 14H : L'école des Petits Roberts Thème Musiques actuelles (CP/CM2) – coût 870 € + sono + Sacem
- Lundi 29 Février 2016 à 14H : Romantic Swing- Thème Du Baroque au contemporain (à partir du CP) - coût 920 + sono + Sacem
- Jeudi 7 avril 2016 à 9h30 : Le merveilleux voyage de Nils Holgherson Thème Musiques du Monde (GS/CM2) – coût 975 € + sono + Sacem
- Le Coût d'un concert est d'environ 1250 € A chaque école, il est demandé la somme de 4 € / enfant. La délégation JMF n'a pas reçu de subventions, cette année.
- Une partie du financement sera assurée par la coop USEP grâce notamment la vente de sapins de Noël, auquel il faudra rajouter l'aide de la Marelle...

Les APC : activités pédagogiques complémentaires

Le directeur d'école étant déchargé du temps d'APC, chaque enseignant des autres classes proposera une activité sur une durée de 4 heures aux CM2 et M.Coudert effectuera 9 heures (¼ de décharge)

Pour les élèves de M.Rebérat, les thèmes seront : Origami (Mme Maillot), Jeux de stratégie (Mme Martin), Théâtre (M.Martin), Danse (Mme Martinez) tandis que Mme Brissard et M. Coudert aideront les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Les ateliers périscolaires proposés par la municipalité

Septembre Octobre	Jours - horaires	Qui ?
Football	Vendredi 15h30 – 16h30	À partir du CP
Ânes de Saint Paul	Vendredi 15h30 – 16h45	À partir du CE1
Pétanque	Vendredi 15h30 – 16h30	À partir du CE1
Randonnée	Vendredi 15h30 – 16h30	GS/CP
alade -Jeux	Vendredi 15h30 – 16h30	PS/MS
Etudes surveillées	Lundi – jeudi : 16H30/17 H	CP/CE1
Etudes surveillées	Lundi – jeudi : 17 H/ 17H30	CE2/CM1/CM2

Novembre -décembre	Jours – horaires	Qui ?
Eveil Corporel	Vendredi 15h30 – 16h30	maternelles
Environnement	Vendredi 15h30 – 16h30	GS/CP

patchwork	Jeudi 16H15 -17h15	A partir du CE1
Jeux de société	Vendredi 15h30 – 16h30	maternelles
Etudes surveillées	Lundi – jeudi : 16H30/17 H	CP/CE1
Etudes surveillées	Lundi – jeudi : 17 H/ 17H30	CE2/CM1/CM2

A noter, l'étude surveillée pour les CP/CE1 ne sera pas organisée cette période car il n'y avait pas assez d'inscrits.

Mme PACHAUD précise qu'à chaque période où le Patch-Paulois organise un atelier, le nombre d'enfants volontaires est très important. En cette période 2, il y avait plus de 40 demandeurs pour seulement 16 places disponibles ; aussi le choix s'est porté sur les enfants qui n'avaient jamais fait cet atelier ni en 2014 et ni en 2013.

Afin de ne pas laisser les enfants sans atelier, ils ont été inscrits à l'atelier un parent=une profession, atelier organisé par l'AFR Briance Roselle, qui permet la découverte d'un métier, tout en manipulant appareil photo numérique, dictaphone... Quatre communes organisent cet atelier, et souhaitent ainsi présenter à tous un grand exposé de toutes les découvertes de l'année.

M. Rebérat remercie les bénévoles qui font vivre ces ateliers.

Mme Le Maire, quant à elle, remercie Jean-Luc Hadjadj à l'origine de ces ateliers et Karine Pachaud pour sa mise en œuvre quotidienne.

Les ateliers périscolaires proposés par l'Association familles Rurales

Aide aux devoirs	Mardi 16h15 – 17H30	A partir du CP
Un parent, une profession	Vendredi 16H30 – 17H45	A partir du CP

Etant donné l'effectif important des inscrits pour l'aide aux devoirs, il a été décidé de faire 2 groupes en alternance, une semaine sur 2. Une semaine les CP, une semaine les CE1/CE2/CM1/CM2

La Coop USEP Saint Paul

L'Assemblée Générale s'est tenue le 18 septembre 2015. Le directeur rappelle le but de l'association qui est principalement de trouver les financements pour les activités pédagogiques. Les principales ressources sont La Marelle, les cotisations des parents, et les ventes (chocolat, journal, calendrier, tombola, plantes, loto...)

En 2014/2015, le montant des dépenses a dépassé 21000 € alors que les années précédentes, elles étaient de 13000 €. Les comptes de la COOP USEP SAINT PAUL présentent pour l'année 2014/2015, un déficit de 650,90 €.

- Le comité directeur est composé de :
 - 6 parents d'élèves élus : Chastagnier Bénédicte, Delsuc Ludivine, Dupinet Laetitia, Lambert Benjamin, Yesuthasan Ben, Portier Mikaël
 - 6 enfants élus au conseil des enfants : François Pierre Chaput, Manon Dubois, Ninon Bathias, Samuel Delvert, Alette Bassard, Lucia Oriez
 - 6 enseignants : Pascale Maillot, Nadège Martinez, Emmanuelle Brissard, Karine Martin, Fabien Martin, Michel Rebérat

Répartition des rôles au sein de la Coop USEP

- Président (e): Michel Rebérat
- Vice présidente: Bénédicte Chastagnier
- Vice Président (coop enfant) : Alette Bassard
- Trésorière : Emmanuelle Brissard
- Trésorier adjointe: Pascale Maillot
- Trésorier adjoint (coop enfant): François Pierre Chaput
- Secrétaire: Fabien Martin
- Secrétaire adjointe : Ludivine Delsuc
- Secrétaire adjointe (coop enfant) : Lucia Oriez

Travaux école

L'appel d'offre auprès des entreprises s'est effectué du 1^{er} au 25 septembre. 53 entreprises y ont répondu. Le choix des entreprises a été arrêté le 15 octobre. Ce sont principalement des entreprises locales ou de proximité. Les marchés ont été signés le 04 novembre. Mme Le Maire souligne les difficultés d'un tel chantier : le site est occupé par des enfants et c'est un chantier très technique (matériaux utilisés...).

Pour ces 2 raisons, il a été prévu une préparation de chantier d'une durée de 1 mois environ, à compter du 17 novembre (date de la 1^{ère} réunion de chantier). Les premiers travaux concernant le vieux bâtiment en pierre (à gauche du portail), future garderie, devraient commencer la semaine qui précède Noël. Les délais seront respectés sauf en cas d'imprévus (climatiques ou techniques).

Toutes les informations sur le fonctionnement de la vie de l'école seront données aux parents, au fur et à mesure des besoins, soit par mail (si pendant les vacances), soit par mot dans les cahiers des élèves.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ludivine Delsuc (Secrétaire de séance)

Michel REBERAT (Directeur)

NB : Le présent compte rendu sera prochainement mis en ligne sur le site de la mairie de St Paul, sous la rubrique "vie communale" et sous l'onglet "Ecole".

<http://www.saint-paul-en-limousin.fr>

[Le compte rendu sera également mis en ligne sur le nouveau site de l'école :](http://ecolestpaul.toutemonecole.com/)

<http://ecolestpaul.toutemonecole.com/>